

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1732

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 835 de Mme Allain

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« transformateurs, »

insérer les mots :

« les distributeurs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement soutient cette proposition permettant d'inscrire dans la loi des projets alimentaires territoriaux, en revanche, il paraît opportun d'ajouter à la liste des partenaires privés et publics qui peuvent prendre part à ces projets les distributeurs qui ne sont pas visés dans la proposition initiale de l'amendement 835.